

# LA FISCALITÉ DES GROUPEMENTS DE COOPÉRATION SANITAIRE

## Focus sur la réglementation



*Les établissements publics de santé ont souvent recours à des Groupements de Coopération Sanitaire dans le but de mutualiser leurs moyens et réduire leurs coûts. Pour autant, les règles fiscales applicables à ces groupements sont difficiles à appréhender, en particulier au regard de la TVA.*

Dans cette lettre d'information :

- Pourquoi créer un Groupement de Coopération Sanitaire ?
- Le Groupement de Coopération Sanitaire est-il une structure de droit privé ou de droit public ?
- Comment fonctionne un Groupement de Coopération Sanitaire ?
- Dans quelles conditions l'activité du GCS est-elle soumise à la TVA ?
- Dans quelles conditions l'activité du GCS est-elle exonérée de TVA ?
- Nos solutions

*Petit tour d'horizon sur la fiscalité des Groupements de Coopération Sanitaire...*

➤ **PARIS** : 40 rue de Liège 75008 Paris  
Tél : 01 58 18 31 00 - Fax : 01 58 18 31 01

➤ **LILLE** : 21 avenue Le Corbusier  
59042 Lille Cedex  
Tél : 03 59 56 97 62 - Fax : 03 59 56 97 59

Pour en savoir plus et  
contacter Altra consulting

